

RE: Transmission du dossier aux personnes publiques associées dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Oëlleville.

FORCINITI Aurélie <aforciniti@vosges.fr>

vendredi 3 avril 2026 à 08:27 réception

À : M le Maire

Bonjour,

Les remarques émises lors de la première notification ont bien été prises en compte.

RAS suite à votre seconde consultation.

Salutations.



▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

Aurélie FORCINITI
Assistante administrative

Service Ingénierie Routière

Tél. : 03 29 29 86 98
aforciniti@vosges.fr

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction des Routes et du Patrimoine
www.vosges.fr

De : M le Maire <mairieoelleville@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 3 mars 2026 17:27

À : SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>; CLAUDE Sébastien <sclaude@vosges.fr>; dorothee.bryl@vosges.gouv.fr; adeline.rolin@vosges.gouv.fr; ARS-GRANDEST-DT88-VSSE@ars.sante.fr; contact@cma-grandest.fr; fmougel@cma-grandest.fr; contact@vosges.chambagri.fr; romuald.boguenet@vosges.chambagri.fr; j.sottiriou@vosges.cci.fr; syndicat@scot-vosges-centrales.fr; s.amlehn@inao.gouv.fr; g.flutet@inao.gouv.fr; urbanisme@cmirecourtdompaire.fr; james.valente@onf.fr; mireille.seveleder@onf.fr; FORCINITI Aurélie <aforciniti@vosges.fr>; marilyne.gay@vosges.gouv.fr; ddt-suh-bumc@vosges.gouv.fr; martin.vala <martin.vala@scot-vosges-centrales.fr>; catherine.negrignat@cnpf.fr

Objet : Transmission du dossier aux personnes publiques associées dans le cadre de la révision de la Carte Communale de Oëlleville.

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de mairieoelleville@wanadoo.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Madame, Monsieur,

Par délibération du 13 février 2023, le conseil municipal a décidé de réviser sa carte communale. Une 1^{ère} notification du dossier a été effectuée le 05/09/2025. Suite aux avis des services reçus, le dossier a été modifié. C'est pourquoi, il fait l'objet aujourd'hui d'une nouvelle notification.

L'ensemble des pièces du dossier sont disponibles dans le lien de téléchargement suivant :